

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 7 juillet 2017

		L'an deux mille dix-sept, Le sept juillet à vingt et une heures,
DATE DE CONVOCATION : 30.06.2017		
		Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ.
DATE D'AFFICHAGE : 30.06.2017		
		Etaient Présents : AILLET Louis, CADE Jean-Claude, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, NEUTE Françoise, ROBISSOUT Josiane.
NOMBRE DE CONSEILLERS		
		Excusés : BOUAN Chantal (procuration à LA DROITTE Paul), BREHINIER Henri (procuration à GUILLOTIN Sylvie), BROCHARD Gwénaëlle (procuration à RIGOLÉ Claude), LETORT Bernard (procuration à CADE Jean-Claude), MENIER Mireille, COLLET Céline.
EN EXERCICE 15		
		Secrétaire de séance : LA DROITTE Paul
PRESENTS 9		
VOTANTS 13		

Procès-verbal de la réunion du 9 juin 2017

Accepté à l'unanimité.

Compte-rendus des Conseils de Dinan Agglomération

Une réunion publique a eu lieu à Corseul le 28 juin sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) avec pour thème : compte rendu et présentation du diagnostic. Il reste plusieurs réunions prévues pour la 2^e phase d'étude (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) jusqu'en automne. L'approbation du PLUI est prévue pour 2019.

L'étude du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif est reportée au mois de septembre faute d'éléments reçus.

Ressources humaines – Tableau des effectifs

Il est procédé à la mise à jour au 1^{er} Janvier 2017 du tableau des effectifs.

10 postes sont pourvus.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Un Rédacteur à temps complet (en arrêt longue maladie)

Un Rédacteur à temps complet

Un Adjoint Administratif – *contractuel* à temps complet

FILIERE TECHNIQUE

• **Services Techniques**

Un Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet

Un Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet

- **Service scolaire**

Un Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet

Un Adjoint Technique à temps incomplet 26 h/semaine

Un Adjoint Technique, en CDI à 6.50h/semaine

Un Adjoint Technique, en CDI à 5.50 h/semaine

FILIERE ANIMATION

Un Adjoint d'animation Principal 2^{ème} classe à temps incomplet 24 h/semaine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Fixe le tableau des emplois comme présenté, au 1^{er} janvier 2017.**

Révision des tarifs de la garderie périscolaire

Le bilan de l'année 2016 est présenté. Il comprend un déficit du service périscolaire de 12 304.17 € au lieu de 11 462.16 € en 2015.

Il convient de préciser que seul un acompte des subventions de la CAF au titre de l'exercice 2016 a été versé. La subvention dans le cadre du contrat enfance jeunesse est également attendue.

A priori, selon les estimations, le déficit devrait être similaire à celui de l'année dernière

Les tarifs appliqués sont les suivants :

Matin

Arrivée avant 8h : 1.50 €/ enfant

Arrivée après 8h : 1.10 €/ enfant

Soir

Départ avant 17h30 : 1.40 €/enfant

Départ après 17h30 : 1.90 € / enfant

Réduction : 25% à partir du deuxième enfant

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter le tarif de 10 cts pour le soir soit :

Soir

Départ avant 17h30 : 1.50 €/enfant

Départ après 17h30 : 2.00 € / enfant

Monsieur le Maire invite les conseillers à donner leur avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide d'augmenter le tarif garderie soir comme suit : Départ avant 17h30 : 1.50 € / enfant et Départ après 17h30 : 2.00 € / enfant.**

Travaux de voirie 2017 de réfection des trottoirs : résultats d'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision du Conseil Municipal du 9 juin 2017, une consultation d'entreprises a eu lieu en juin afin d'entreprendre les travaux de réfection des trottoirs.

La commission communale adjudication et appel d'offres s'est réunie le mardi 4 juillet 2017 à 10h et a procédé à l'ouverture des 4 plis parvenus dans les délais : les entreprises EVEN, EUROVIA, COLAS et SPTP ont répondu à l'offre.

Monsieur le Maire fait part des résultats obtenus :

Entreprise EVEN : 52 254 € TTC

Entreprise EUROVIA : 46 371.60 € TTC

Entreprise COLAS : 52 660.80 € TTC

Entreprise SPTP : 47 325.60 € TTC

Voici donc le classement retenu par la commission d'appel d'offres :

Jugement et classement des offres

Conformément au Règlement de la Consultation (R.C.), le jugement des offres a été effectué sur deux critères (coût, valeur technique). L'analyse des offres pour chacun des deux critères a permis d'attribuer une note par critère. Chaque note est pondérée conformément aux critères d'attribution définis dans le R.C. (coût: 90%, valeur technique: 10%). Les notes pondérées additionnées constituent la note finale de chacun des candidats. La note finale la plus élevée de l'ensemble des candidats détermine économiquement la plus avantageuse.

- **Analyse du prix des prestations :**

Le critère « prix des prestations » analysé sur une base de 90 selon la formule suivante :

$$\text{Note du candidat} = (\text{Md} / \text{Mc}) \times 90$$

Mc = Montant offre du candidat

Md = Montant offre du moins disant

Entreprise	Montant H.T. de l'offre	Note « prix des prestations »
COLAS	43 884,00 €	79,25
EUROVIA	38 643,00 €	90,00
EVEN	43 545,00 €	79,87
S.P.T.P.	39 438,00 €	88,19

- **Analyse de la valeur technique des prestations :**

La valeur technique est appréciée à partir des éléments fournis dans le descriptif technique.

L'appréciation de la valeur technique est jugée sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionnée ci-dessous :

Désignation	Note maximale
Délai d'exécution (maximum : 2 mois)	3
Moyens techniques de l'entreprise (au vu de la note technique)	4
Dispositions concernant les déchets de chantier (au vu du SOSED)	3

Soit sur un total de 10 points pour la valeur technique de l'offre

	Note maximale	COLAS	EUROVIA	EVEN	S.P.T.P.
Délai d'exécution (maximum : 2 mois)	3	3	3	3	3
Moyens techniques de l'entreprise (au vu de la note technique)	4	4	4	4	4
Dispositions concernant les déchets de chantier (au vu du SOSED)	3	3	3	3	3
Totaux	10	10	10	10	10

• **Synthèse – Notes finales**

La synthèse de l'analyse des offres, effectuée en additionnant les 2 notes, donne le résultat suivant :

	COLAS	EUROVIA	EVEN	S.P.T.P.
Note « prix des prestations »	79,25	90,00	79,87	88,19
Note technique	10	10	10	10
Note finale	89,25	100	89,87	98,19

L'offre présentée par l'Entreprise EUROVIA est l'offre économiquement la plus avantageuse.

Compte tenu du classement établi, la commission adjudication et appel d'offres décide de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant TTC de 46 371, 60 € TTC.

Les travaux pourraient avoir lieu au mois de septembre et pourraient durer entre 3 et 4 semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide de suivre l'avis de la commission adjudication et appel d'offres en retenant l'offre la plus avantageuse de l'entreprise EUROVIA pour un montant TTC de 46 371,60 € TTC.**

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Nous avons reçu un courrier de la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor nous avisant de la date d'échéance au 10 juillet 2017 du contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » d'un montant de 50 000 € aux conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.65 %, commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne.

Un nouveau contrat pour un même montant de 50 000 € est proposé à la date du 5 juillet 2017 aux conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.50 %, commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de procéder au renouvellement du contrat de crédit dit « ligne de trésorerie » d'un montant de 50 000€.**
- **accepte les conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.50 %, commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne.**
- **autorise le Maire à signer le contrat avec le Crédit Agricole des Côtes d'Armor.**

Frais de bornage et frais de notaire : Achat de la parcelle des Consorts Le Mire

Le 9 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir par voie de préemption le secteur 1AUB1 du terrain cadastré section A n° 1349, rue St Pierre, d'une superficie de 7109 m², appartenant aux Consorts Le Mire.

Une intervention du géomètre a eu lieu sur place afin de définir les repères du futur bornage. Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour la signature du procès-verbal de bornage effectué par le Cabinet Moisan-Meister ainsi que l'accord pour la prise en charge des frais de bornage, divisés par deux entre la commune et les Consorts Le Mire, pour un montant de 500 € TTC pour la commune.

Après la transmission d'une estimation des frais de notaire de la part de Maître Jacques GUILLET, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour la prise en charge des frais de notaire pour un montant de 2 750 € (frais d'achat, frais d'acte de quittance et prorata taxe foncière).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de bornage et donne son accord pour la prise en charge communale des frais de bornage pour un montant de 500 € TTC.**
- **Donne son accord pour la prise en charge communale des frais de notaire pour un montant de 2 750 €.**

Adhésions nouvelles au Syndicat Mixte d'Adduction en eau potable des Frémur

Lors de son assemblée du 30 juin 2017, le Comité Syndical a accepté les demandes d'adhésion des Communes de Corseul, Landébia, Matignon, Plancoët, Pléven et Saint- Cast Le Guildo au 1^{er} janvier 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion d'une nouvelle collectivité est subordonnée à l'accord préalable des collectivités membres.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'accepter l'adhésion des communes de Corseul, Landébia, Matignon, Plancoët, Pléven et Saint-Cast Le Guildo au Syndicat Mixte d'Adduction en eau potable des Frémur, avec date d'effet au 1^{er} janvier 2018.**

Informations diverses

- **Anciennes guirlandes de Noël :**
Les nouvelles guirlandes de Noël sont arrivées. Nous avons un problème de stockage des anciennes guirlandes. La question est posée du devenir de ces anciennes guirlandes. Il est proposé de privilégier un don au comité des fêtes ou à ses membres.
- **Repas des aînés du 7 octobre 2017 :**
Le thème marin a été choisi pour cette journée. Mise en place des tables le jeudi 5 octobre en début d'après-midi et du couvert le vendredi 6 octobre au matin. Préparation du repas le 7 octobre à partir de 9h. Les invitations seront distribuées à chaque membre du conseil début septembre.
- **Prix des jolis jardins 2017 :**
Le Prix des jolis jardins a été annulé en raison d'un nombre insuffisant d'inscription. Une réflexion est à mener sur le choix de la formule à retenir. Jean Claude Cade propose de revenir à la formule initiale.
- **Achat d'une table et de chaises pour l'école :**

Suite à la réorganisation des salles de classe, il est nécessaire de réajuster le mobilier pour qu'il s'adapte aux besoins des élèves. Josiane Robissout propose d'acheter une table réglable et 8 chaises pour un montant de 579,76 euros TTC afin de compléter ce mobilier. Un rendez-vous de maintenance des postes informatiques de l'école est prévu pour le mois de septembre et sera géré par Céline Collet.

- **Informations boîte à livres :**

Une option avait été prise pour transformer la cabine téléphonique inactive du bourg en boîte à livres. La société Orange nous propose de la laisser à disposition à titre gracieux mais en laissant à notre charge la désactivation électrique de la cabine dont le coût de mise hors tension est estimé entre 500 et 1500 euros. Un contact a été pris avec ENEDIS pour avoir des précisions sur cette opération.

- **Marché des fournitures scolaires :**

Suite à la validation du principe de groupement d'achat de fournitures scolaires, un appel d'offre a été lancé et remporté par l'entreprise Papeteries PICHON, prestataire de l'ancienne Communauté de Communes Plancoët Plélan.

- **Manifestations diverses :**

La Fête de la Musique du 23 juin et la kermesse de l'école du 2 juillet ont été appréciées et nous avons pu constater un bon déroulement avec une météo ensoleillée. La remise du challenge communal des boulistes a eu lieu le 3 juillet. À venir : la fête de St Lunaire le dimanche 9 juillet et le vide-grenier le 14 juillet.

- **Inondation la Ville Chouan – Mr Hellaudais :**

Un point a été fait sur cette problématique d'écoulement des eaux pluviales liée à la configuration de terrains privés. Il est rappelé que la commune ne peut intervenir sur des terrains privés pour ce type de problématique.

- **Syndicat Mixte d'Adduction en eau potable des Frémur – le Bouillon :**

Des réunions ont eu lieu sur le site du lieu-dit le Bouillon pour constater les travaux de modification des arrivées d'eaux en évitant au maximum la casse de la voirie. Seul le poteau d'incendie a été cassé lors du démontage. Il a été nécessaire de changer ce poteau pour un montant de 1440 euros TTC à la charge de la commune. Le Syndicat a pris en charge les frais de main d'œuvre pour un montant de 500 euros TTC.

Jean Claude Cade fait part de la réunion qui a eu lieu pour le syndicat des Frémur. Celui-ci a été créé afin de fusionner l'ensemble des syndicats d'adduction d'eau du territoire de Dinan Agglomération. Un compte rendu est réalisé sur les points marquants de ces fusions dont notamment :

- la problématique sur le devenir d'une retenue d'eau à Fréhel
- l'accueil de nouvelles communes
- le doublement des impayés ces dernières années.

Pour information, les travaux de renouvellement de canalisations et branchements réalisés et pris en charge par le Syndicat des Frémur sur St Lormel au Lieu dit le Bouillon s'élèvent à un montant de 75050 euros H.T.

- **Taille des haies du camping**

Le Paysagiste Languille a été retenu pour réaliser la taille des haies du camping pour un montant de 2600 euros H.T. pour une durée de travaux d'une semaine et demie.

- **Proposition d'un troisième « STOP » aux Costières**

Suite à la demande de Mr Ledé, il est proposé de mettre un troisième stop à la sortie du lotissement les Costières qui amènerait une priorité à droite et obligerait les conducteurs sortant du lotissement à ralentir. Une réflexion est à mener sur cette proposition.

- **Terrain de Mme Bouzou**
Un accord écrit a été donné par Mme Bouzou pour autoriser l'intervention de l'entreprise TPCE sur son terrain afin de réaliser une extension du réseau d'assainissement collectif. Jean Claude Cade demande pourquoi la commune doit prendre en charge ces frais. Il est répondu que ces travaux sont réalisés dans l'intérêt de l'extension de notre réseau d'assainissement.
- **Signature pour l'achat du chemin de Bellenray**
La date du 18 juillet 2017 a été fixée pour conclure l'achat de ce chemin par la commune de St Lormel avec le SMAM dont l'entretien serait assuré par Dinan Agglomération.
- **Signature pour l'achat de la parcelle des Consorts Le Mire**
Une première date au 16 août à la Baule a été fixée pour poursuivre la procédure d'achat de la parcelle des Consorts Le Mire. Un autre rendez-vous sera nécessaire par la suite pour finaliser l'opération.
- **Station d'épuration au lieu-dit les Costières**
Un point est fait sur la situation. Suite à la mise en demeure d'Armorique Habitat, la préfecture va prendre des mesures d'astreintes avec pénalité tant que les travaux ne sont pas engagés pour la fin du mois de juillet. Armorique Habitat est dans l'attente d'une réponse de prestataires qui pourraient prendre en charge le fonctionnement correct de cette station. Il existe un débat juridique entre Armorique Habitat et la DDTM sur les normes en vigueur au moment de la construction en 2007 et les nouvelles normes en vigueur depuis 2015. Armorique Habitat souhaite réaliser une réunion sur site avec tous les acteurs du dossier afin de faire un point sur la situation.
- **Rendez-vous avec Mr et Mme Hamon et Mme Letonturier**
Suite à ce rendez-vous, il est rappelé les problèmes d'inondations au lieu-dit le Guenbosq lorsqu'il y a de très fortes précipitations. Il est rappelé que la commune n'a pas à intervenir sur des terrains privés et n'a pas à prendre en charge la totalité des travaux à réaliser. La commune pourrait prendre en charge éventuellement l'achat de nouvelles buses.
- **Arrêt de car au Guenbosq**
Une demande d'arrêt de transport scolaire au lieu-dit le Guenbosq pour se rendre au collège de Créhen a été acceptée par le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Plancoët.
- **Courrier de Dinan Agglomération**
Le conseil municipal a pris connaissance d'un courrier sur le sujet de la ligne ferroviaire Lamballe-Dinan-Dol.
- **Zones de présomption de prescriptions archéologiques**
Un arrêté préfectoral a été pris sur la création de zones de présomption de prescriptions archéologiques sur la commune de St Lormel :
La Ferté (occupation gallo-romaine),
La Vile Orien (occupation gallo-romaine),
La Ville Crochard (occupation gallo-romaine),
L'église du Vieux Bourg (cimetière du Moyen-Âge et occupation gallo-romaine),
L'étang Quihouas (enclos funéraires, âge du bronze et âge du fer),
St Pierre (occupation Gallo-Romaine).

Questions diverses

- Jean Claude CADE fait remarquer que la réglementation sur les chiens errants s'applique aussi aux chats. Il signale qu'un chien agressif divague dans le bourg.

- Loïc Daunay fait remarquer qu'au vu des derniers dossiers rencontrés, le projet de commune nouvelle prend une dimension de plus en plus intéressante. Il propose qu'une réunion d'information avec les conseils municipaux voisins soit programmée. Il est proposé qu'un courrier soit envoyé aux différents conseils municipaux concernés.
- Paul LA DROITTE signale que le forum intercommunal est maintenu cette année pour le secteur de l'ancienne Communauté de Communes de Plancoët Plélan sur la commune de Plélan-le-Petit le samedi 9 septembre entre 10h et 18h.
- Paul LA DROITTE signale que le fauchage des talus par les services techniques de Dinan Agglomération a été réalisé avec une hauteur de coupe vraiment trop réduite. À certains endroits, la terre a été enlevée sur les talus. Il demande à ce que l'information soit remontée à Dinan Agglomération pour que les services techniques soient sensibilisés sur cette problématique.
- Jean-Claude CADE signale qu'un boîtier électrique au lotissement des Eucalyptus a été arraché. Il est signalé que le passage piéton peut induire en erreur les automobilistes. Un marquage au sol pourrait être envisagé.
- À propos du budget de la commune, Jean Claude CADE fait remarquer que le bulletin municipal ne relate pas le détail du vote du budget. Il est répondu que le Réveil relate la décision finale du conseil municipal.

Prochain conseil municipal : vendredi 8 septembre 2017 à 20h

La séance est levée à 23h56.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER <i>Absent</i>	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal <i>Absente</i>	CADE Jean-Claude	BROCHARD Gwenaëlle <i>Absente</i>
COLLET Céline <i>Absente</i>	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine	LETORT Bernard <i>Absent</i>	MENIER Mireille <i>Absente</i>	NEUTE Françoise	